



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2025

Le vingt-trois avril deux-mille vingt-cinq, à 14h30, le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le président envoyée en date du 7 avril 2025.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- M. Mohamed ABALHASSANE, Secrétaire Général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire
- Mme Sophie MAISONNETTE, Adjointe à la Directrice de la DCLCI, Cheffe de service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher
- M. Stéphane MARTINET, Directeur adjoint de la DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire et M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Delphine BORDAT, représentant Mme Anne MATHERON, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Dominique DELAJOT
- M. Fabrice HOFFELIN
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher, représentant Mme Elisabeth SANSON, personnalité qualifiée

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne FAUQUEMBERGUE, Directrice des Relations Extérieures, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Mohamed ABALHASSAME)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à Mme Sophie MAISONNETTE)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Stéphane MARTINET)

Représentant de la Région

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)

Personnalités qualifiées

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Elisabeth SANSON (Pouvoir à Mme Sophie CHESTIER)

INVITEES EXCUSEES

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel de la Ville de Bourges
- Mme Magali MARAFFON, agent comptable Maison de la Culture de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Délibération n° 6/2025

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration d'approuver les conditions tarifaires d'accès au service public culturel géré par l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;

Considérant qu'à cet effet, le détail de la grille tarifaire de l'établissement est annexé à la présente délibération ;

Il est proposé :

- D'augmenter de 1€ :
 - o Spectacle vivant : le tarif jeune, les détaxes, les tarifs A et B des titulaires de la carte Maison de la Culture, les tarifs des séances scolaires (enfant et adultes) spectacle vivant ;
 - o Cinéma : le tarif plein adulte sans carte, le tarif moins de 14 ans, le tarif groupes adultes, les tarifs des séances scolaires (enfant et adultes) et le tarif programmation très jeune public.
- D'augmenter de 0.5€ :
 - o Cinéma : le tarif réduit, le tarif CE, le tarif des titulaires de la carte Maison de la Culture.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- **D'approuver la grille tarifaire de l'établissement.**

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance

GRILLE TARIFAIRE SAISON 2025 / 2026

CARTE Maisondelaculture	
Carte 20€ - adulte	20 €
Carte 10€ - jeune de 18 à 26 ans inclus - étudiant (moins de 30 ans) - relais	10 €
Carte 5€ - jeune de moins de 18 ans, bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	5 €
Carte Mécène	150€ / 200€ / 300€ 400€ / 500€
Carte Comité d'Entreprise	100 €

SPECTACLE VIVANT				
Tarif individuel SANS carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Tarif adulte	35 €	28 €	10 €	50 €
Groupe adultes, Partenariat payant, Adhérent autres structures	30 €	25 €	10 €	42 €
Tarif jeune (moins de 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaire du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	13 €		6 €	30 €
Détaxe à l'attention des professionnels	24 €	16 €	10 €	38 €
Détaxe à l'attention du personnel (1 invitation par salarié)	10 €	10 €	10 €	20 €

Tarif individuel AVEC carte Maisondelaculture	Tarif A	Tarif B	Tarif C (Scène Détournée)	Tarif Exceptionnel
Carte 20€	25 €	17 €	10 €	38 €
Carte 10€ - Carte 5€	10 €		6 €	20 €
Groupe scolaires / projet spécifique	12 €		10 €	
Groupe scolaires (parcours) / projet spécifique	10 €			
Tarif Accessibilité au spectacle hors convention	12 €		10 €	
Tarif Accessibilité au spectacle conventionné (en complément de la prise en charge du Conseil Départemental)	5 €		5 €	

Tarif spécial programmation Jeune Public et Très Jeune Public	
Tarif séance par enfant	5 €
Tarif séance par adulte	7 €

CINEMA	
Tarif individuel sans carte Maisondelaculture	
Tarif plein : adulte	9 €
Tarif réduit : Jeune (18 - 26 ans), Etudiant (jusqu'à 30 ans), bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Adulte Handicapé (A.A.H.) ou du minimum vieillesse, demandeur d'emploi	7,0 €
Tarifs CE individuel	7,0 €
Tarif Ciné Chèques	6,1 €
Tarif 14 - 18 ans	6,0 €
Tarif spécial "mercredi", actions spécifiques FNCF "Printemps du cinéma" et "Fête du cinéma"	5 €
Tarif moins de 14 ans	5 €
Tarif réduit groupe adultes (CE à partir de 10 personnes ou groupe associatif), festival Telarama (sur présentation du coupon), groupe Reslos du Coeur	5 €
Tarif individuel avec carte Maisondelaculture	
Séance	6,5 €
Tarif spécial programmation Très Jeune Public	
Tarif unique séance	5 €
Scolaire	
Maternelle et Ecole au cinéma	2,5 €
Collège au cinéma	2,8 €
Lycée au cinéma	3,0 €
Séances scolaires hors dispositifs	3,5 €

AUTRES ACTIONS	
Confiez-nous vos enfants (tarif par enfant)	5 €
Ateliers de pratique artistique (tarif par week-end)	30 €
Exploration artistique (tarif par projet)	150 € / 200 € / 250 €